

# REGLEMENT COUPES ESPOIRS CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE ET COUPES AVENIR @COM

## **ART 1 -**

Toutes les équipes 1 des catégories U15M et F, U17M, U18F sont obligatoirement inscrites en coupes.

Les équipes réserves peuvent s'inscrire sur la base du volontariat.

Les engagements sont gratuits.

L'équipe une fois engagée doit participer aux rencontres qui la concernent. Le non-respect de cette règle entraîne une amende financière de 250 € par équipe déclarant forfait.

## **ART 2 -**

L'engagement est possible quel que soit le niveau de l'équipe (Elite, région, département...)

## **ART 3 -**

Lors du tirage au sort des barrages et de chaque tour, l'équipe évoluant au plus bas niveau de championnat reçoit jusqu'au 1/2 finales.

Si deux équipes évoluent au même niveau, l'équipe tirée au sort en premier reçoit.

Le tirage des coupes avec têtes de séries sera fait intégralement en début de saison.

## **ART 4 -**

Tous les participant(e)s, entraîneurs, aide-entraîneurs, joueurs (euses), arbitres, officiels de table de marque doivent IMPERATIVEMENT être qualifiés à la date des rencontres auxquelles ils participent.

Toute anomalie constatée concernant la qualification des participant(e)s entraînera l'élimination de l'équipe concernée dans cette compétition.

## **ART 5 -**

Les fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport seront comptabilisées sur FBI au même titre que celles infligées lors des autres compétitions de tous niveaux

Tout(e) participant(e) sanctionné(e) d'une faute disqualifiante avec rapport sera suspendu(e) jusqu'à conclusion d'enquête de la commission de discipline aussi bien en coupe qu'en championnat quel qu'en soit le niveau.

## **ART 6 -**

L'indemnité d'arbitrage est fixée à 23 euros par arbitre et par rencontre (à laquelle s'ajoutent les frais kilométriques). Les clubs les régleront par le biais de la caisse de péréquation.

## **ART 7 -**

Les règles de participation à cette compétition sont les mêmes qu'en championnat, quel que soit le niveau, jusqu'aux quarts de finale : liste des brûlés, nombre de licences JC – C1/C2 – T (règle applicable à l'équipe dans son championnat départemental, Ligue ou France, 1ère phase ou 2ème phase).

Ne pourront disputer les demi-finales et finales que :

- \* les joueurs non brûlés de l'équipe supérieure ayant participé à 50% des matchs de l'équipe concernée (cumul championnat et coupe)

\* Pour les CTC, en jeunes, un joueur évoluant dans une autre équipe de la même catégorie, mais de niveau supérieur ne pourra participer aux matchs de l'équipe qualifiée en phase finale que s'il a joué au moins 50% des rencontres de championnat et coupe de cette équipe (sans tenir compte du club porteur)

#### **ART 8 -**

Il sera utilisé lors de la rencontre le règlement de jeu de l'équipe du plus bas niveau (24 secondes, retour à 14).

#### **ART 9 -**

Toute demande de modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre doit être portée à la connaissance de la Commission Sportive au moins 10 jours avant la rencontre (dérogation à valider par les 2 clubs sur FBI). La participation d'une équipe à une autre compétition de Coupe, lors du même week-end, n'est pas de nature à motiver le déplacement de la rencontre même si le club concerné a accepté une demande de dérogation en Coupe ou championnat de Ligue ou national sur une date déjà fixée par le CD 47. Seul le fait de devoir disputer 3 rencontres dans le même week-end peut justifier le changement de la date initialement arrêtée par notre CD.

#### **ART 10 -**

Le handicap de points est de 7 points par division.

#### **ART 11 -**

Les demi-finales et la finale des Coupes se dérouleront sur des jours différents. Les finales jeunes auront lieu le 1<sup>er</sup> mai.